



Bruxelles, le 23 juin 2015

Objet : Réaction à votre article publié dans Le Marin le 1^{er} Juin 2015 « Bar : passer directement la taille minimale à 42 cm ? »

Cher Monsieur Cadec,

L'Association européenne des pêcheurs à la ligne (EAA) et l'Association européenne des fabricants et grossistes de matériel de pêche sportive (EFTTA) représentent la voix des 25 millions de pêcheurs de loisir en Europe, et en particulier celle des 2 millions de personnes qui pratiquent la pêche au bar dans l'Union européenne.

Nous tenons encore à vous remercier pour l'évènement sur le sujet du bar que nous avons eu la joie d'organiser grâce à vous au Parlement européen et qui fut couronné de succès.

Nous nous permettons aujourd'hui de vous contacter suite à l'article mentionné en objet dans lequel il était rapporté que vous prenez la défense d'une augmentation progressive de la taille minimale de capture du bar pour les pêcheurs commerciaux. Comme vous le savez, la taille minimale de capture est déjà établie à 42 cm depuis plusieurs années pour les pêcheurs de loisir en France dans un but de préservation de l'espèce. Les pêcheurs de loisir européens ne comprennent pas pourquoi des mesures dérogatoires devraient encore être consenties aux pêcheurs professionnels alors que l'état du stock de bar est dans une situation dramatique. EAA et EFTTA demandent par conséquent que ces efforts soient aujourd'hui partagés par les pêcheurs professionnels. Augmenter la taille minimale de capture à 42 cm pour tous et sans délai permettrait à davantage de poissons de se reproduire avant d'être capturés. Une dérogation pour les pêcheurs commerciaux réduirait les effets déjà limités de cette mesure, une augmentation pour tous de la taille minimale de capture ne permettant au maximum que de réduire la mortalité du bar à 40 %.

Une augmentation progressive accordée aux pêcheurs professionnels ne se justifie pas davantage du point de vue économique. En effet, l'emploi et les gains économiques générés par les activités des pêcheurs de loisir sont jusqu'à 75% plus importants dans certains pays européens que ceux générés par la pêche commerciale.

Enfin, les pêcheurs de loisir demandent qu'au-delà de la fixation immédiate de la taille minimale de capture à 42 cm pour tous, des mesures techniques pour augmenter la sélectivité



EAA
European Anglers Alliance



soient adoptées afin d'éviter une augmentation des rejets. Notamment, une augmentation de la taille des mailles des filets éviterait la capture de poissons sous-taille.

Pour plus d'informations sur la position d'EAA et EFTTA sur ce sujet, nous vous invitons à visiter la page Facebook de l'association :

<https://www.facebook.com/EuropeanAnglersAlliance>

En vous remerciant pour les efforts que vous déployez au Parlement européen pour la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion pour le bar et pour la survie de cette espèce, EAA et EFTTA restent à votre entière disposition pour tenter de trouver des solutions efficaces et équitables pour la gestion du bar qui puissent bénéficier durablement à tous les acteurs concernés.

Bien cordialement,

Pour EAA,
Fred BLOOT,
Président

Pour EFTTA,
Jean-Claude BEL,
CEO